

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par voie de visioconférence le mercredi 15 avril 2020 à 19h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**ATTENDU** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**ATTENDU** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**ATTENDU** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **20-04-073 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**20-04-074 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 15 avril 2020.

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de règlement 20-148 – Division des districts électoraux
4. Adoption du règlement 19-146-1 – Modifiant la taxation et tarification des services pour 2020
5. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**20-04-075 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 20-148 ÉTABLISSANT LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**ATTENDU** que selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

**ATTENDU** que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pourcent (25 %) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger le règlement 12-91 modifiant le règlement 04-54 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance du Conseil tenue le 14 avril 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement portant le numéro 20-148 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**20-04-076 ADOPTION RÈGLEMENT 19-146-1 DÉCRÉTANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR 2020**

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 19-146 décrétant la taxation et la tarification des services pour l'année 2020, lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2019;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite alléger le fardeau fiscal de ses citoyens en raison de la pandémie (coronavirus / Covid-19) en reportant la deuxième date de versement et en révisant le taux d'intérêt applicable;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par François Leduc lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 19-146-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

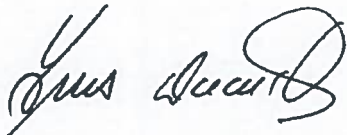
**ADOPTÉ**

**20-04-077 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 33.

**ADOPTÉ**



Yves Daoust  
Maire



Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

